



## Critères de jugement par catégorie

### Pole Theatre Switzerland

#### Dans toutes les catégories :

1. **Costume/Thème** : Les compétiteurs, -trices seront jugés sur la créativité et l'originalité du choix du costume et du thème. Le costume doit être en lien avec la performance afin d'accentuer davantage l'histoire racontée. Le thème doit être cohérent avec la performance.
2. **Habilité/Compétence** : Les compétiteurs, -trices seront jugés sur la maîtrise et l'exécution des figures. Les compétiteurs, -trices doivent pouvoir exécuter leurs figures et leurs combinaisons avec adresse et fluidité. Les figures difficiles se verront attribués des points uniquement si elles sont bien réalisées.
3. **Choix approprié de musique et interprétation musicale** : Les compétiteurs, -trices seront jugés sur le choix de musique ainsi que sur leur manière de l'interpréter.
4. **Danse et floorwork (passage au sol)** : Les compétiteurs, -trices seront jugés sur l'originalité de la séquence, la fluidité des transitions, l'exécution de la danse et le floorwork.
5. **Présence sur scène** : Les compétiteurs, -trices seront jugés sur l'habileté à capter et toucher le public.

#### **Pole Art**

6. Points 1 à 5 ci-dessus.
7. Cette catégorie est destinée aux performances incluant un autre style de danse (par exemple : tango, contemporain, break-dance, etc.) pour créer une performance de style artistique.
8. Le style de danse doit impérativement être mentionné dans la description de la performance (cf. document « informations personnelles »).
9. Les compétiteurs, -trices n'incluant pas un autre style de danse ne seront pas sélectionnés.

#### **Pole Drama**

10. Points 1 à 5 ci-dessus.
11. Dans la catégorie, il est nécessaire de raconter une histoire plutôt dramatique. Le jury recherche de la clarté à travers le message et l'histoire qui est transmise sur scène (l'histoire doit avoir un début, un développement et une conclusion).

#### **Pole Comedy**

12. Points 1 à 5 ci-dessus.
13. Incorporation d'éléments humoristiques dans le but de divertir le public : Le jury doit observer l'efficacité avec laquelle les compétiteurs, -trices captivent et font rire l'audience.

#### **Pole Classique**

Cette catégorie est interdite aux moins de 18 ans révolus.

14. Points 1 à 5 ci-dessus.
15. Les compétiteurs, -trices doivent incorporer des mouvements de danse sensuelles (« sexy ») et du registre du strip-tease.
16. Les compétiteurs, -trices doivent enlever au moins un vêtement et seront jugés sur la manière de le faire ainsi que porter des talons durant au minimum 1 minute.
17. Les compétiteurs, -trices ont le droit (sans obligation) d'enlever autant de vêtements qu'ils le souhaitent pour autant qu'il y ait encore un string et des nippies.